

L'AFFAIRE DE GLOZEL

La cour d'appel de Riom confirme le non-lieu pour Emile Fradin et condamne la Société préhistorique

VICHY, 31 juillet. — Télégr. *Matin*. — La Société préhistorique française avait fait opposition devant la chambre des mises en accusation de Riom, ainsi que nous l'avons dit, à l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur d'Emile Fradin par le tribunal civil de Cusset dans l'affaire de Glozel.

Le mémoire, présenté par M^e Maurice Garçon, ne contenait aucun argument inédit. Les avocats d'Emile Fradin, M^e Torrès, Tallon et Nallat y ont répondu en rappelant que quatre membres de l'Institut, ayant assisté aux fouilles, soutiennent sans réserve l'authenticité du gisement, opinion combattue par un seul membre de l'Institut, qui n'a assisté à aucune fouille dans le « champ des Morts ».

La cour de Riom vient de confirmer le non-lieu et de condamner la Société préhistorique à 1 franc d'amende. Tous les objets saisis au musée Fradin seront rendus à son propriétaire.

On peut se rendre compte à la lecture de l'arrêt que, bien que les attendus se limitent à la question de droit, le fond même de l'affaire a été méticuleusement étudié, et que, s'il avait pu subsister le moindre soupçon contre les Fradin, les conclusions de la cour de Riom eussent été tout autres.

...entaine faut être considérée à l'avance.

Le mystère de Glozel

Dans le *Petit Journal*, M. l'abbé Moreux écrit à propos des écritures trouvées à Glozel et qui ne lui inspirent aucune suspicion :

Nul doute que nous soyons en face de caractères alphabétiques bien définis, c'est-à-dire d'une écriture plus perfectionnée que celles des hiéroglyphes. De l'aveu des premiers savants qui ont vu les fouilles, Glozel serait donc postérieur aux Pyramides. Or, le renne, dans nos contrées, nous ramène au temps de la dernière invasion glaciaire, au moustérien ou à l'aurignacien. Et alors, adieu nos classifications et les conclusions actuelles. Si l'écriture constatée sur les objets de Glozel a été tracée par une main d'homme contemporain du renne, il faut admettre qu'il y a dix mille ans pour le moins, les peuples habitant nos contrées n'étaient pas si arriérés qu'on l'avait cru jusqu'ici. Ce ne sont donc ni les Chaldéens, ni les Egyptiens qui ont inventé l'écriture... L'écriture datant de l'âge du renne, si le fait est confirmé, est bien le plus plaisant cadeau que nos préhistoriens puissent recevoir pour leurs étrennes.

Bibliothèque Maison de l'Orient



144327

LES FOUILLES DE GLOZEL



Phot. Wide World

La commission internationale de savants au cours de ses opérations d'expertise